

Autrefois les règlements régissant la mise en quarantaine des familles, dans les cas de maladies contagieuses, différaient dans les provinces; le Conseil de Salubrité fédéral réussit à faire adopter une nouvelle règle commune à toutes les provinces. Un étalon-type de crème glacée ayant été établi par le Conseil est actuellement observé dans chaque province.

L'utilité de l'œuvre accomplie par le Conseil de Salubrité fédéral est indiscutable. C'est un agent de liaison entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux; il met au point les questions d'importance vitale qui ne peuvent être solutionnées qu'au moyen de conférences entre les intéressées; chacune des provinces a recueilli le bénéfice de ces innovations. Aux malentendus et à l'indifférence qui régnaient autrefois ont succédé la compréhension mutuelle, une application intelligente et éclairée des lois sur l'hygiène et l'uniformité des modalités. Depuis six ans qu'existe le Conseil de Salubrité fédéral, l'hygiène publique a réalisé de grands progrès au Canada.

## I.—MINISTÈRE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ.

Les principales attributions du ministère fédéral de la Santé, pendant l'exercice 1926, se divisent entre les treize chefs suivants: service de la quarantaine et léproseries; service médical de l'immigration; hôpitaux de la marine; maladies vénériennes; salubrité dans les travaux publics; hospitalisation et salubrité; narcotiques et stupéfiants; spécialités pharmaceutiques; bien-être de l'enfance; laboratoire d'analyse des aliments et des drogues; laboratoire d'hygiène; pollution des eaux limitrophes; finances.

**Quarantaine.**—Des services de quarantaine fonctionnèrent pendant l'année à Grosse Ile, Québec et Montréal, dans la province de Québec; Halifax, Lawlor's Island, Sydney, North Sydney et Point Edward, dans la Nouvelle-Ecosse; St-John et Partridge Island, au Nouveau-Brunswick; Victoria, William Head et Vancouver, dans la Colombie Britannique; 2,737 navires y ont accosté et 440,888 personnes y ont été examinées. Les hôpitaux de quarantaine et les salles d'observation ont reçu 84 personnes, dont 24 malades; les autres accompagnaient ces malades ou s'étaient trouvées en contact avec eux. On a traité dans les hôpitaux de quarantaine 10 maladies différentes, dont 9 cas de rougeole, 4 de varioloïde, et 4 de petite vérole, les autres maladies ne dépassant pas un cas chacune.

Deux léproseries, l'une à Tracadie, Nouveau-Brunswick, et l'autre à l'île Bentick, C.B., dépendent de ce service; celle de Tracadie possédait dix lépreux, six hommes et quatre femmes; il y eut un décès et une admission. Au lazaret de l'île Bentick, on soigne dix lépreux, soit un de plus que l'année précédente.

**Service médical de l'immigration.**—Afin de s'assurer de leur santé physique et mentale, conformément aux lois régissant l'immigration, 89,199 immigrants ont été examinés (y compris 2,069 à destination du Canada, examinés dans les ports des Etats-Unis, par les autorités de ce pays). Sur ce nombre 638 durent être rejetés, en exécution des dispositions de la loi, comme faibles d'esprit, atteints de maladies contagieuses ou de plaies répugnantes, d'infirmités, etc. En outre, 132 autres passagers, immigrants ou non, furent détenus pour être traités médicalement ou chirurgicalement avant d'obtenir leur certificat d'admission; 241 autres furent détenus jusqu'à guérison; enfin, on signala 703 cas de déficiences physiques de peu d'importance. Ces chiffres s'ajoutent à la révision de 24,832 certificats médicaux dans les Iles Britanniques et autres pays européens et aux 1,929 rejets effectués en vertu des dispositions de la loi.